



MÉDIATION

La médiation, créatrice de dialogue !

Après 25 ans d'expérience dans le management et le conseil opérationnel, Christian Batany souhaite, à 48 ans, se lancer dans l'aventure de l'entrepreneuriat et crée son cabinet « 3Médiation » en janvier 2015.



Pourquoi ce projet ?

Christian connaît bien l'entreprise et ses coulisses, souvent théâtre de querelles passionnées et de conflits. En tant que manager, il a souvent été amené à régler des différends aussi bien entre collaborateurs qu'entre partenaires de l'entreprise. Et c'est dans cet exercice difficile, qu'il s'est révélé être particulièrement doué.

C'est donc, tout naturellement qu'il décide de se former à l'École Professionnelle de la Médiation et de la Négociation de Bordeaux où il obtient le Certificat d'Aptitude à la Profession de Médiateur.

Qu'est-ce qu'une médiation ?

Une médiation est un mode de résolution amiable des conflits individuels ou collectifs qui permet aux parties, guidées par un professionnel, tiers de confiance, impartial et neutre, de trouver elles-mêmes la ou les solutions leur permettant de sortir dignement d'une situation délicate. La médiation prend en compte les trois composantes du conflit : juridique, technique et émotionnelle (psychologique).

Sur quels types de conflits intervenez-vous ? À l'intérieur d'une même entreprise ou entre plusieurs ?

« J'interviens lorsqu'il y a un litige relationnel avant tout, qu'il soit partenarial ou commercial, qu'il s'agisse d'un différend entre salariés, entre salarié et employeur, entre associés ou entre client et fournisseur. »

Comment se passe une médiation ? Combien de temps cela prend-t-il ?

Dans un premier temps, il est essentiel pour le médiateur de s'assurer que les parties adhèrent au principe de la médiation, sans contraintes.

Une médiation se divise, en quatre phases :

- **La phase d'écoute :** rencontre individuelle avec chacune des parties pour faire le point sur les faits, leurs conséquences et les ressentis.

- **La phase de dialogue :** Recréer un dialogue serein et confronter les points de vues.
- **La phase de l'accord :** les parties doivent trouver une solution par elles-mêmes, appelé protocole de médiation.
- **La phase de conclusion :** acceptation ou non de l'accord par les parties faisant l'objet d'un protocole pouvant être homologué par un conseil juridique ou un juge.

Le temps nécessaire est variable en fonction des cas, mais le médiateur doit tout de même avancer relativement rapidement, en laissant parfois un temps de réflexion entre les phases, notamment entre la proposition des solutions et leur validation.

La médiation peut durer par trois ou plus la durée d'une procédure judiciaire.

Est-ce que la médiation est un outil efficace ?

L'expérience de la médiation montre que son taux de réussite est remarquablement élevé compte tenu de sa nature non contraignante. S'engager dans une médiation présente peu de risques. Les parties restent toujours maîtresses du différend. Chacune d'elles peut mettre un terme à la médiation à tout moment si elle estime que la procédure piétine, qu'elle devient trop coûteuse ou que l'autre partie n'est pas de bonne foi.

Taux de réussite :

- 60 % à 70 % : des situations aboutissent à un aménagement de la relation
- 20 % à 30 % : des situations aboutissent à une rupture consensuelle
- 3 % à 4 % : des situations vont au procès

Combien coûte une médiation à l'entreprise ?

Christian Batany pratique un forfait de 400€ HT par entretien individuel et 800€ HT par réunion. Dans le cas d'une affaire simple à régler entre deux parties en opposition, il en coûterait

seulement 1 600€ HT pour mettre fin au conflit. Lors d'un cas plus complexe, le médiateur peut être amené à saisir un juriste ou un avocat pour l'aspect juridique et un expert pour la dimension technique.

Où en êtes-vous aujourd'hui ?

Afin d'anticiper et de prévenir une dégradation de la relation, Christian Batany propose l'animation d'ateliers de formation permettant d'acquérir les bons gestes et comportements pour lâcher ou faire lâcher prise. C'est d'ailleurs le thème de son second ouvrage publié aux Éditions VIE.

Plusieurs organisations (Fédérations, Syndicats et Clubs d'entreprises) ont fait le choix de s'engager dans la voie du dialogue et proposent déjà à leurs membres de recourir à la médiation et bénéficient d'honoraires avantageux grâce à un accord de partenariat.

3Médiation c'est :

- 1 devise
« 1 médiateur, 1 mission, 1 résultat »
- 3 issues possibles : reprise, aménagement ou rupture consensuelle de la relation
- 80% conflits intra-entreprises
- 20% de conflits inter-entreprises
- 100% des entreprises concernées

Pour en savoir plus

3 Médiation

48 rue des Rochelles - 49080 Bouchemaine
Tél. 06 95 91 68 10
Mail: contact@3mediation.fr
Site: www.3mediation.fr
Plateforme: www.litiges-conso.fr